

## L'Inscription maritime à Toulon

***Parmi les sources privilégiées de l'histoire de la navigation à l'époque contemporaine, un des éléments les plus importants semble bien être les Archives de cette institution qui a pris naissance sous le règne de Louis XIV et qui a survécu jusqu'à nos jours : le système des classes, devenu depuis la Révolution, l'Inscription maritime.***



L'antenne du Var de GAMT a pris en charge l'exploitation des ressources offertes par le regroupement à Toulon d'archives civiles et militaires, témoignant des activités maritimes entretenues entre la Métropole et l'outre-mer.

Il est certain que la période entre 1830 et 1962 révèle des renseignements sur les liens entre les populations du bassin méditerranéen qui ne figurent nulle part ailleurs, et GAMT se devait de ne pas négliger leur intérêt généalogique.

Il y a plusieurs années déjà, la Marine nationale nous a permis de relever les noms des passagers ayant embarqué sur des navires en partance pour l'Algérie dans les années 1840, 1843, 1846, 1847, 1848, 1850, 1853, 1872. Leur liste a été éditée et se trouve à la disposition des adhérents, au siège de

l'association, à Aix.

Alain Le Goff, qui a réalisé seul cet important et précieux travail, nous a malheureusement quittés. Nous gardons en mémoire le souvenir de cet ami très cher.

Depuis, Georges Brunier, adh. 427 et administrateur de notre association, est venu renforcer notre équipe. Il a repris les travaux restés en sommeil et orienté ses recherches vers les archives de l'Inscription maritime, où figurent, entre autres, les listes des inscrits dans les quartiers d'Algérie, listes particulièrement utiles puisqu'elles donnent sur l'état civil des intéressés des renseignements assez détaillés.

Les relevés concernant les quartiers d'Alger et de Philippeville sont pratiquement terminés. Celui d'Alger est édité et se trouve déjà sur nos étagères, à Aix. Celui de Philippeville le sera sous peu.

D'autres ressources restent encore inexploitées. Les Varois continuent leurs efforts pour enrichir nos rayons de leurs fructueuses découvertes.

Les pages qui suivent sont reprises de « *Navigation et gens de mer en Méditerranée* » (pages 105 à 108), édité par le CNRS, Marseille 1980, imprimerie Lamy.

Nous les soumettons à votre attention car elles nous semblent apporter des détails peu connus sur les services de l'Inscription maritime.

*Pierre Latkowski, adh. 948*

### « Je prends votre vie, mais je suis votre père nourricier... »

La création de Colbert avait pour but de recenser les moyens maritimes dont disposait la France pour les mettre au service de la politique extérieure du roi, en même temps qu'elle cherchait, par des mesures d'incitation, à promouvoir le commerce par le renforcement de la Marine. Une citation de Colbert résume parfaitement les objectifs poursuivis : « Tout homme qui travaille sur mer a besoin de plus de protection qu'un autre... Vous serez protégés ; mais j'exige que vous soyez sans cesse sous la main du gouvernement. Si je prends votre vie, en revanche je suis votre père nourricier, j'institue la caisse des Invalides, qui n'existe nulle part. »

C'est dire que, dès sa création, l'Inscription maritime se donne pour tâche de suivre de près ses administrés : c'est là son plus grand intérêt pour l'étude de la navigation en général et des gens de mer en particulier <sup>1</sup>.

Pour la façade méditerranéenne, c'est le dépôt de la III<sup>e</sup> Région maritime, à Toulon, qui détient la plus grande partie des fonds. Nos recherches ont porté sur les quartiers de la Corse mais l'ensemble des autres fonds présente le même aspect.

Dans tous les dépôts de la Marine, les services de l'Inscription sont cotés à la lettre P. Les fonds se divisent en deux grands secteurs : les correspondances, d'une part, les rôles et matricules, d'autre part.

## **Les correspondances et les dépêches**

Elles sont regroupées sous le titre général de « Service de la Marine ». Il s'agit du courrier à l'arrivée et au départ du service local de la Marine : dépêches ministérielles, correspondances avec la préfecture maritime, correspondances internes (intendant, commissaire des classes, commissaire général) ou externes (autres autorités civiles ou militaires), mémoires, notes, études concernant l'activité des quartiers.

Ces séries sont la plupart du temps classées par ordre chronologique et, en l'absence d'inventaires analytiques, elles nécessitent un dépouillement systématique ; celui-ci peut s'avérer vain dans le cas de rapports ou de pièces importantes dans la mesure où la transmission hiérarchique renvoie ces documents à l'autorité supérieure.

Aussi est-il parfois plus intéressant de se reporter directement au fonds principal des archives de chaque région maritime, celui du commandement de la Marine de chacun des trois dépôts, coté à la lettre A. Pour notre aire géographique, un index analytique est en cours d'élaboration ; il constituera un instrument incomparable de travail.

## **Rôles, matricules**

Ils semblent offrir d'autant plus de possibilités que les recherches qui y ont été faites n'ont jamais eu un caractère systématique. On trouvera dans le n° 100 de la Gazette des Archives un article d'Erik Le Maresquier où sont cités les travaux connus à ce jour ; ils concernent tous la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> régions maritimes et sont très ponctuels. Aucune enquête globale n'a été faite ni dans ces régions ni, bien entendu, en Méditerranée.

Tous ces répertoires administratifs, tenus au jour le jour dans chaque quartier, peuvent se regrouper en trois objets principaux : les navires, les marins, les campagnes de navigation.

## **Les navires**

Ils sont décrits par quelques caractéristiques qui font leur spécificité dans les registres dits « Matricules des bâtiments » : nom du navire, type, tonnage, date et lieu de construction, propriétaires successifs, modifications éventuelles, enfin, numéro de l'enregistrement.

C'est la véritable carte d'identité de chaque navire ; ce sont les renseignements nécessaires à son identification.

On peut, à partir de là, suivre la « vie » de chaque bâtiment, de sa construction jusqu'à sa démolition.

En effet, les registres sont constitués de cases annuelles qui donnent brièvement l'utilisation du navire pour chaque campagne avec les dates précises d'armement et de désarmement pour chaque emploi : cabotage, petit cabotage, bornage, tonnage, pêche au poisson frais, pêche au corail (quartier de la Corse) et, même... pêche à la ligne. Vers la fin du siècle apparaît la plaisance. En outre, le nom du patron de chaque campagne est indiqué ; en cas de non-navigation, l'administration donne de manière sommaire l'état du navire : bon état, susceptible d'être radoubé, susceptible d'être condamné, dépecé, démoli.

La périodicité des matricules de bâtiments est très variable. Elle se situe généralement autour d'une dizaine d'années. Mais, grâce au descriptif de chaque navire et à l'immatriculation, le report au registre précédent ou suivant se fait très aisément.

## **Les marins**

Ils sont enregistrés dans les différentes « Matricules du personnel ». Jusqu'en 1865, il existe un registre par catégorie : capitaines, maîtres patrons, pilotes, officiers marinières, matelots, mousses, novices et les non-navigants : hors de service, ouvriers, apprentis.

Dans la deuxième moitié du siècle, les registres sont habituellement pour tous gens de mer avec une exception pour les pensionnés, les demi-soldiers, les veuves et orphelins, les syndics ; mousses et novices sont alors considérés comme « inscrits provisoires », les autres catégories comme « inscrits définitifs ».

Il s'agit donc ici d'une comptabilité presque exhaustive de toutes les populations maritimes des quartiers. Les informations pour chaque individu, comme pour les bâtiments, donnent une image précise de la personne et de la carrière :

- ▶ un relevé d'identité avec nom, prénom, date et lieu de naissance, filiation, lieu de résidence,
- ▶ un signalement sommaire : taille, caractéristiques physiques,
- ▶ un état des services en mois et jours à l'Etat, au commerce et à la pêche, du moment de l'ouverture à la fermeture du registre de matricule concerné, avec la date de réception dans sa catégorie,
- ▶ les emplois successifs pendant l'ouverture du registre : date d'embarquement, de débarquement, nom du navire, type d'armement, numéro d'armement et de désarmement, éventuellement nom du capitaine. Enfin, chaque personnel est identifié par son numéro de matricule et celui de la matricule précédente, ce qui permet, sans difficulté, de retrouver toute la carrière, comme pour les navires.

D'autres registres, moins systématiques, concernent encore les gens de mer : registres des blessures et maladies, registres des marins étrangers.

## **Campagnes de navigation**

Les archives offrent ici trois types de documents qui forment une hiérarchie de renseignements.

▶ « Entrées et sorties des bâtiments » forment la statistique générale de l'activité portuaire. Ils sont complétés par les registres « Epaves et naufrages » ou « Bris et naufrages ».

▶ « Les répertoires des armements et désarmements » enregistrent les rôles d'équipages pour chaque année. On a donc la liste nominative des navires accompagnée pour chacun du numéro d'ordre de l'armement et du désarmement dans l'année. Les autres renseignements concernent le type de navire et le tonnage, le type de campagne (cabotage, petit ca-

botage, etc.), le type d'engagement du personnel (à la part ou au mois), les noms du capitaine et de l'armateur, le lieu d'armement, le lieu d'inscription, l'importance de l'équipage, les dates extrêmes des campagnes, le montant des droits perçus au titre de la Caisse des Invalides.

▶ Ces répertoires sont extraits des registres « rôles d'équipage » qui sont à la fois les plus riches et les plus difficiles à manipuler puisqu'ils sont formés d'un ou plusieurs gros volumes annuels par quartier ou sous-quartier. Jusqu'en 1836, ils sont classés en armement à la part (commerce) ou à la pêche.

Les rôles détenus par les bureaux de la Marine sont plus précis que les répertoires dont ils sont la documentation de base ; ils renferment notamment la liste nominative de tout le personnel embarqué avec l'indication de l'âge, de la nationalité, de la fonction, du lieu et du numéro d'inscrit, du type d'engagement pour chacun, du montant de la redevance due au titre de la Caisse des Invalides pour chaque marin.

Les rôles d'équipages dits « retour de mer » présentent un intérêt supplémentaire bien qu'ils soient souvent dans un plus mauvais état que les précédents à cause de leur nature même : ils voyageaient avec le navire. On peut suivre grâce à eux les étapes et la nature de chaque campagne, notées jour après jour par le capitaine, attestées par les autorités des ports : dates de relâche et d'escales, liste nominative des passagers embarqués, marchandises transportées, incidents, réparations, etc. Ils constituent, à notre avis, les documents essentiels ; malheureusement les séries ne sont pas continues pour tous les quartiers. Des recherches concernant la pêche dans les quartiers de la Corse ont permis grâce à ce document, de mesurer l'importance de l'activité commerciale d'appoint, devenue activité principale des navires admis pour la pêche au corail en Afrique du Nord.

### **Un intérêt majeur**

Telles sont donc les principales séries d'archives offertes par l'Inscription maritime. Cette administration a parfois été dénoncée comme un frein au développement du commerce français ; en tout cas, ses archives forment un ensemble très cohérent, d'un intérêt majeur pour la connaissance de la vie maritime.

Toutes les informations se complètent et s'emboîtent entre elles grâce aux différentes matricules, constamment reportées avec beaucoup de soins. Une enquête globale semble donc s'imposer. Elle serait facilitée par la pérennité des imprimés de l'Administration qui n'ont pratiquement pas été modifiés depuis l'origine de ces données par l'informatique. Complétée par d'autres sources, notamment les archives d'état civil, cela permettrait assurément d'aboutir à une connaissance approfondie des activités maritimes et des gens de mer. C'est une étude qui reste à faire.

*R. Follin, chercheur 3<sup>ème</sup> cycle  
Institut d'histoire des pays d'outre-mer*

1. Le but a en outre un avantage pour l'historien : l'institution a conservé ses archives avec beaucoup de soin, car c'est la condition de son bon fonctionnement.

<b>Annexe</b> <b>Localisation des fonds d'Inscription maritime des quartiers de la Méditerranée</b>	
<p><b>III<sup>e</sup> Région maritime Archives de Toulon</b></p> <p>1 P - Quartier de Toulon (1681-1914) 2 P - Sous-quartier d'Hyères (1724-1923) 3 P - Quartier de la Seyne (1738-1914) 4 P - Quartier de Saint-Tropez (1689-1925) 5 P - Quartier de Livourne (1808-1814) 6 P - Quartier de Toulouse (1689-1831) 7 P - Quartier de Cazères (1781-1826) 8 P - Quartier de Narbonne (1670-1938) 9 P - Quartier de Collioure Port-Vendres (An VI-1950) 10 P - Quartier d'Agde (An XI-1925) 11 P - Quartier de Sète (1736-1932)</p>	<p>12 P - Marine à Marseille et Inscription maritime (1701-1927) 13 P - Quartier de Marseille (1760-1939) 14 P - Quartier de la Ciotat 15 P - Quartier d'Arles et Marine à Arles (1728-1913) 16 P - Quartier de Martigues (1704-1920) 17 P - Quartier de Cannes (1724-1895) 18 P - Quartier d'Antibes (1736-1927) 21 P - Quartier d'Alger (1851-1945).</p> <p style="text-align: center;"><b>Archives départementales de la Haute-Corse</b></p> <p>19 P - Marine en Corse (1768-1903) 20 P - Quartiers de la Corse (1768-1953).</p>